



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 99825

Texte de la question

M. Bernard Depierre attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir du métier de pharmacien au sein de notre système de santé. En effet, le pharmacien est un pivot de la chaîne de prescription. Des réformes doivent être possibles afin de rendre plus efficace cette fonction. Il souhaiterait savoir si des évolutions sont envisageables dans le cadre de la législation relative aux exigences déontologiques afin de permettre au pharmacien d'informer et de communiquer davantage sur les produits. Les règles en vigueur sont en effet légitimes mais constituent en certaines occasions un frein à l'émergence d'un nouveau rôle du pharmacien.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99825

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7237